

INFORMATION JANVIER 2018

QFL – enregistrement des médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques



Le Groupe de travail interprofessionnel QFL s'est engagé à encourager les producteurs laitiers à avoir une utilisation adéquate des antibiotiques et à réaliser un enregistrement systématique de l'utilisation des antibiotiques via AB-Register ou Bigame par l'intermédiaire et en partenariat avec le vétérinaire d'exploitation.

Dans le cahier des charges QFL (version 9), il est prévu que tous les médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques présents à l'exploitation soient enregistrés par le fournisseur/vétérinaire dans la base de données Bigame/AB-Register à partir du 01/01/2018.

Cependant, la mise en place de ce système d'enregistrement demande du temps. 2018 constituera une période de transition utilisée pour tester les deux systèmes d'enregistrement, pour former et sensibiliser les vétérinaires.

La mise en application est donc postposée à une date ultérieure, probablement fin 2018 ou début 2019. Plus de détails sur l'enregistrement et la date de démarrage obligatoire vous seront communiqués dans les prochains mois.

N'oubliez pas...

- Le testage annuel de votre machine à traire (tous les 6 mois pour un robot)
- Le testage tous les deux ans du tank à lait
- L'analyse tous les deux ans de l'eau de nettoyage et d'abreuvement si ce n'est pas de l'eau de conduite
- De demander à votre vétérinaire :
 - les DAF pour les médicaments administrés par le vétérinaire et ceux qui vous sont fournis,
 - en cas d'usage d'antibiotiques critiques, les documents justificatifs,
 - en cas de guidance, les rapports tous les 4 mois,
 - en cas de guidance, la signature du vétérinaire dans le registre des médicaments tous les 2 mois,
 - les certificats DQV chaque année,
 - de compléter l'attestation paratuberculose chaque année si vous ne participez pas au plan de lutte
- De réaliser tous les enregistrements nécessaires :
 - carnet de culture,
 - enregistrement des médicaments et test effectué avant de fournir à nouveau du lait après traitement